

Mis en Pigne Pe

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 19/07/2022

ID : 025-493901102-20220708-DEL2022_38-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 08 juillet 2022

Délibération n°38

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Nombre de votants : 18

Vote pour : 18

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 20 juin 2022

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme CHOUX – Mme GUYEN – M. MAIRE DU POSET – M. MATOCQ-GRABOT – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. FROEHLI – M. LIME – M. MICHAUD – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. BILLOT (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme BRAND (pouvoir à MAIRE DU POSET) – Mme ROGEBOSZ (pouvoir à M. ALPY)

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme PRESSE (pouvoir à M. LIME) – M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI)

OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE

Conformément à la législation relative à la crise sanitaire, le présent Conseil d'Administration s'est tenu de façon dématérialisée (audioconférence et visioconférence).

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement intérieur de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune membre de l'EPF saisit l'EPF et, dans le cas d'une commune appartenant à un EPCI membre de l'EPF, simultanément l'EPCI dont elle est membre.

Dans ce dernier cas, le Président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."

Vingt-et une nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **6 255 000 euros** :

CHENECEY-BUILLON (25) – Projet : « Création d'un tiers-lieu »

Par sollicitation du 6/03/2022, la commune de Chenecey-Buillon a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y développer un projet de tiers-lieu, épicerie solidaire, accueil marché, expositions...

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Loue-Lison en date du 07/04/2022.

**THOREY-EN-PLAINE (21) – Projet : « Acquisition d'un bien immobilier - aménagement d'un équipement public »**

Par sollicitation du 30/03/2022, la commune de Thorey-en-Plaine a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Ce bien situé à proximité de la mairie et de la maison de santé présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y développer un équipement public à vocation culturelle, associative et citoyenne.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en date du 07/04/2022.

QUARRE-LES-TOMBES (89) – Projet : « Création d'un pôle médical et d'un accueil touristique »

Par courrier du 4/04/2022, la commune de Quarré-les-Tombes a fait connaître son souhait d'acquérir un bien immobilier sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite créer une maison médicale dans le prolongement de locaux communaux attenants, et une antenne de l'office de tourisme dans les dépendances.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 350 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan en date du 17/05/2022.

JOUGNE (25) – Projet : « Acquisition d'un immeuble et d'un terrain à bâtir attenant »

Par courrier du 1/04/2022, la commune de Jougne a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Les biens concernés présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet de construction d'immeubles d'habitation, en partie composés de logements sociaux.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 230 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs en date du 11/04/2022.

FLEUREY (25) – Projet : « Achat maison – construction d'une mairie »

Par mel du 1/04/2022, la commune de Fleurey a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune en vue de la construction d'une mairie.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 20 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Maîche en date du 28/03/2022.

SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89) – Projet : « Acquisitions en cœur de bourg – Lieux de stockage pour les services techniques »

Par courrier du 19/04/2022, la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye a fait connaître son souhait d'acquérir des parcelles bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite en faire des lieux de stockage pour les services techniques.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 20 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre en date du 25/04/2022.

SOCHAUX (25) – Projet : « Maîtrise foncière d'un site stratégique en entrée de ville »

Par courrier du 13/04/2022, la commune de Sochaux a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Cette propriété présente un intérêt stratégique pour la commune compte tenu de sa localisation en entrée de ville, en bordure d'une zone commerciale récente et d'hôtels en cours de requalification.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 315 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 06/05/2022.

BAUME-LES-DAMES (25) – Projet : « Requalification de l'hôpital »

Par sollicitation du 5/05/2022, la commune de Baume-les-Dames a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre du projet de requalification de l'hôpital.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Doubs baumois en date du 16/05/2022.

JALOGNY (71) – Projet : « Achat d'un verger »

Par mel du 10/05/2022, la commune de Jalogny a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle sur son territoire.

Cette parcelle présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite s'assurer de la maîtrise foncière d'un verger jouxtant l'église classée et dont la commune assure l'entretien par convention.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 20 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Clunisois en date du 11/04/2022.

JALOGNY (71) – Projet : « Création de lots à bâtir »

Par mel du 10/05/2022, la commune de Jalogny a fait connaître son souhait d'acquérir trois parcelles bâties sur son territoire.

Cet ensemble immobilier agricole en friche présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y créer des lots à bâtir.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 20 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Clunisois en date du 11/04/2022.

L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25) – Projet : « Implantation village d'enfants »

Par mel du 5/03/2022, la commune de l'Isle-sur-le-Doubs a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite accueillir un village d'enfants (structure pour mineurs confiés au service de l'aide sociale à l'enfance).

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 80 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes en date du 18/05/2022.

LES HOPITAUX-VIEUX (25) – Projet : « Acquisition ancienne fromagerie »

Par mel du 9/06/2022, la commune des Hôpitaux-Vieux a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble, constitué des locaux de l'ancienne fromagerie, présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y créer des logements locatifs.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 350 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs en date du 14/06/2022.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE (25) – Projet : « Acquisition des locaux de l'ex-trésorerie de Maiche pour création d'une annexe administrative »

Par sollicitation du 30/05/2022, la Communauté de Communes du Pays de Maiche a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur le territoire de la commune de Maiche.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite occuper des locaux administratifs existants pour accueillir une partie des services administratifs de la Communauté de Communes.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 150 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune de Maiche en date du 30/05/2022.

**NANCHEZ (39) – Projet : « Acquisition bâtiment Ane en Vadrouille + terrain »**

Par mel du 15/04/2022, la commune de Nanchez a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles, dont l'une bâtie, sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite aménager plusieurs logements locatifs.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes La Grandvallièrre en date du 23/05/2022.

AUXERRE (89) – Projet : « Ilot Robillard »

Par mel du 29/03/2022, la commune d'Auxerre a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble composé d'un bâtiment industriel, d'un local commercial et de logements présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite en assurer la réhabilitation suite à une cessation d'activité.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 650 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 5/04/2022.

AUXERRE (89) – Projet : « Ilot Maladière »

Par mel du 30/05/2022, la commune d'Auxerre a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite poursuivre la requalification et l'aménagement des abords de la rivière en continuité des quais et des aménagements réalisés au niveau de la Ville historique.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 2 000 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 12/06/2022.

MONTROND-LE-CHATEAU (25) – Projet : « Projet de lieu de vie pour seniors »

Par mel du 17/06/2022, la commune de Montrond-le-Château a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet de création d'un lieu de vie pour les seniors.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 430 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Loue Lison en date du 23/06/2022.

SELONCOURT (25) – Projet : « Création d'une zone de parking et projet de rénovation d'habitat »

Par mel du 30/05/2022, la commune de Seloncourt a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Cette parcelle présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y réaliser une opération de requalification urbaine.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 10/06/2022.

MANCENANS (25) – Projet : « Création d'un café-restaurant et salon de coiffure »

Par courrier du 9/06/2022, la commune de Mancenans a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet de création d'un café-restaurant et salon de coiffure.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes en date du 29/06/2022.

ECOLE-VALENTIN (25) – Projet : « Maîtrise foncière d'un secteur stratégique entre la rue du Vallon et la rue de la Prairie »

Par mel du 14/06/2022, la commune d'Ecole-Valentin a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.



Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y mener un projet d'habitat (création de logements communaux dans une maison à rénover) et d'équipements publics (cheminement piétons).
A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 220 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en date du 07/07/22.

FRASNE (25) – Projet : « Création d'un pôle multimodal »

Par mel du 29/06/2022, la commune de Frasne a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre du projet d'aménagement d'un pôle multimodal facilitant l'usage du vélo, au niveau de la zone de la gare SNCF.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon en date du 5/7/22.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le



ID : 025-493901102-20220708-DEL2022_38-DE